

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0908

Commission principale :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave et d'un garage situés 17 rue Suzanne Melk dans la copropriété La Caravelle

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur Bruno Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0908**

Commission principale :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave et d'un garage situés 17 rue Suzanne Melk dans la copropriété La Caravelle

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 décembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Bron Terraillon fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par délibération du Conseil n° 2021-0387 du 25 janvier 2021.

I - Contexte de la cession

En prévision de l'ORU du quartier Terraillon à Bron, la Métropole de Lyon a acquis des appartements en vue de les proposer en cession aux propriétaires occupant les logements concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

Ainsi, et par acte en date du 30 janvier 2012, la Communauté urbaine de Lyon a acquis un appartement formant le lot n° 943 ainsi qu'une cave formant le lot n° 934 de la copropriété La Caravelle, situés 17 rue Suzanne Melk.

II - Désignation du bien cédé

Ainsi, et dans ce cadre, il est proposé au Conseil la cession à monsieur Houcine Ait Aissa du bien constitué :

- d'un appartement de type 4, d'une superficie d'environ 64 m², situé au 3^{ème} étage de l'immeuble, formant le lot n° 943 avec les 255/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot,
 - d'une cave formant le lot n° 934 avec les 5/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot,
 - d'un garage, formant le lot n° 790 avec les 7/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot,
- le tout situé dans la copropriété La Caravelle, au 17 rue Suzanne Melk à Bron sur la parcelle cadastrée B 2831.

III - Conditions de la cession

Aux termes du compromis, la Métropole céderait le bien en cause, au prix de 70 000 € pour le logement et de 8 000 € pour le garage.

Par ailleurs, la Métropole prendrait à sa charge les frais de notaire liés à cette vente pour un montant estimé à 2 100 €.

Les acquéreurs ayant accepté les conditions de cession qui leur ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu les termes des avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 10 juin 2021 et du 17 juin 2021 figurant en pièces jointes ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord du Conseil pour examiner ce dossier selon la procédure d'urgence en application des articles L 3611-3 et L 3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 78 000 € à monsieur Houcine Ait Aissa, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 943 et n° 934, ainsi que d'un garage formant le lot n° 790, de la copropriété La Caravelle, le tout situé au 17 rue Suzanne Melk à Bron, dans le cadre d'un relogement relevant de l'ORU du quartier Terrailon.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 13 décembre 2021, pour un montant de 43 923 001,61 € en dépenses et 23 549 906,13 € en recettes sur l'opération n° 0P17O0827.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2022 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 78 000 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 515,

- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 50 756,78 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 21321 - fonction 01 - pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P17O2762.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 100 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2022 - chapitre 011 - opération n° 0P07O4948.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-273893-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
